Charte Parents & Enfants

Montapatte est un dispositif d'accompagnement scolaire à pied pour les élèves du groupe scolaire de Montamisé. Il est assuré par un groupe de bénévoles, sous le pilotage de l'Association des Parents d'Elèves, avec le soutien de Grand Poitiers et de la Mairie de Montamisé. Il fonctionne comme un bus scolaire, avec des horaires et des trajets fixes. Les enfants respectent l'horaire établi.
Nous rappelons ici qu'en cas d'insuffisance d'accompagnateurs ou d'intempéries, les gestionnaires et les accompagnateurs du circuit se réservent la possibilité d'annuler un trajet.
Les enfants devront se trouver au lieu de rendez-vous fixé à l'heure convenue. Le groupe n'attend pas un enfant en retard.

Engagements

Moi, parent, m'engage à adhérer à l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Montamisé. Je suis responsable de mes enfants jusqu'à l'arrivée du Montapatte à l'arrêt. Mes enfants sont couverts par mon assurance responsabilité civile. Je reste seul responsable du comportement de mes enfants pendant le trajet (les accompagnateurs sont couverts par l'assurance souscrite par l'Association).
Les accompagnateurs responsables ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Ils sont mes premiers interlocuteurs pour tout problème qui pourrait se poser.

J'autorise les accompagnateurs à amener et à reprendre mes enfants.

Je m'engage à informer mes enfants qu'ils doivent respecter les sept règles d'or établies ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe :

1. Ils s'équipent en fonction du temps (sans parapluie) et ils portent leur gilet fluorescent.
2. Ils attendent à leur arrêt jusqu'à ce que l'accompagnateur les accueille dans le groupe.
3. Ils écoutent ce que les accompagnateurs leur disent et ils leur obéissent.
4. Ils se mettent 2 par 2 en formant un groupe compact.
5. Ils marchent calmement, sans gêner les autres, en gardant leur place dans le groupe pendant tout le trajet. **Ils ne courent jamais**.
6. Ils s'engagent à ne pas surcharger leur sac et à le porter pendant tout le trajet (les accompagnateurs de Montapatte essaieront de soulager les plus petits du matériel encombrant, mais ils n'ont que 2 bras…).
7. Ils doivent veiller à leur vocabulaire (de petites oreilles les écoutent).

Un organisateur peut exclure de Montapatte un enfant perturbateur après explications et information écrite aux parents.
Les responsables des enfants s'engagent à renouveler le matériel fourni par Montapatte (le gilet fluorescent) en cas de perte ou de dégradation.

Engagements des parents

J'autorise les accompagnateurs du dispositif Montapatte à prendre en charge mes enfants inscrits à Montapatte.
Ils sont notamment autorisés à amener et à reprendre mes enfants.

Toutes les précisions sur Montapatte sur : https://montapatte.ape-montamise.fr/
Contact : montapatte@ape-montamise.fr

Seuls les parents peuvent inscrire leurs enfants pour les trajets.
Une fois confiés aux accompagnateurs Montapatte, mes enfants seront sous leur responsabilité.
Pour des raisons de responsabilité des accompagnateurs, en cas d'empêchement pour récupérer votre enfant à l'arrêt Montapatte, merci de contacter l'accompagnateur et de lui donner le nom de la personne autorisée à récupérer votre enfant, le cas échéant.
En cas d'intempéries (fortes pluies, neige…) pendant le trajet, **j'autorise les accompagnateurs Montapatte à prendre toutes les décisions les plus adaptées pour la sécurité et le confort du groupe.**

Montapatte est un dispositif d'entraide qui requiert une implication des parents pour le bon déroulé des trajets : accompagnement ou gestion des circuits.
En cas d'impossibilité de participer aux accompagnements, les parents s'engagent à trouver des bénévoles accompagnateurs (famille, amis,voisins,…)

Les parents s'engagent à respecter les règles de la présente Charte, établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de préserver les avantages de la marche à pied comme déplacement.

Pièces à fournir obligatoirement :

- une photo récente de l'enfant,
- une attestation d'assurance valide.

La photo pourra être modifiée directement sur le site ou comme pour l'attestation d'assurance, adressée par mail à :

- montapatte.chesnaie@gmail.com pour le circuit de la Chesnaie
- montapatte.graviere@gmail.com pour le circuit de la Gravière